

Vous êtes intéressé.e par une installation en agriculture biologique à Pézenas ?



Consultez cet appel à manifestation d'intérêt – candidature

Pour son domaine communal de l'Auribelle (13 ha irrigables),
la commune de Pézenas, en liaison avec Terre de Liens,
recherche des candidat.e.s à l'installation
ayant un projet d'agriculture vivrière :

maraîchage – arboriculture – petit élevage

céréales – légumineuses

en agriculture biologique



Languedoc-Roussillon



Synthèse

La commune de Pézenas (Hérault, Occitanie) souhaite mettre en valeur un domaine **communal de 13 ha irrigables qui sera séparé en plusieurs lots de 2 à 8 ha**, situés au lieu-dit de l'Auribelle Basse.

Son objectif est d'y installer **2 à 3 projets agricoles nourriciers (maraîchage, arboriculture, petit élevage, céréales, légumineuses ...)**, en agriculture biologique et distribution en circuits de proximité.

Il sera donc proposé aux candidat.e.s retenu.e.s un **bail rural à clauses environnementales**, ce bail obligeant notamment les preneur.se.s à exploiter les terres suivant le cahier des charges de **l'agriculture biologique**.

Le projet est **accompagné par l'association Terre de Liens Languedoc-Roussillon**, qui proposera ses compétences aux candidat.e.s retenu.e.s pour les aider à construire un projet adapté aux attentes locales et aux conditions techniques du lot mis à disposition.

La notice qui suit présente les attentes de la mairie propriétaire, les caractéristiques du site de l'Auribelle Basse et les conditions générales de mise en œuvre de l'installation des futur.e.s fermier.e.s.

En résumé (voir détails ci-après), la démarche s'effectuera en deux temps :

- un premier temps **d'appel à manifestation d'intérêt** : les personnes intéressées devront d'abord **remplir le formulaire de « manifestation d'intérêt »** disponible à la fin de ce document, et le retourneront **avant le 22 mai 2022** à l'adresse indiquée en fin du formulaire. Après une première sélection, des visites du site seront organisées pour les personnes retenues **fin mai - début juin**
- un second temps de **dépôt des dossiers de candidature** : des dossiers de candidature détaillant le projet du candidat.e devront être déposés **avant le 15 septembre 2022**

L'examen des dossiers sera effectué **en automne 2022 et les candidat.e.s retenu.e.s seront alors présenté.e.s à la Fondation Terre de Liens, reconnue d'utilité publique, décideur en dernier ressort.**

Commencera alors une phase de concertation entre les candidat.e.s retenu.e.s et la Fondation Terre de Liens en vue de leur installation et de la mise en culture des terres.

Prévoir une installation **courant 2023**.

Notice complémentaire de l'appel à candidatures

1. Les acteurs du projet

> **La commune de Pézenas** souhaite explorer les voies d'un « nouveau développement agricole » de son territoire, en vue d'y favoriser une agriculture paysanne et biologique ainsi que l'approvisionnement local de sa population en denrées vivrières.

La commune est propriétaire du domaine objet du présent appel à candidatures, qu'elle souhaite mettre en valeur en y favorisant l'installation de paysans bio.

> **L'association Terre de Liens Languedoc-Roussillon** œuvre localement à la préservation à long terme des terres agricoles, à l'allègement du parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer, et au développement d'une agriculture biologique et paysanne favorisant la biodiversité et le respect des sols en s'appuyant sur une dynamique citoyenne.

Terre de Liens Languedoc-Roussillon appuiera la commune dans la mise à disposition des terres agricoles et l'accompagnera dans la sélection des candidat.e.s.

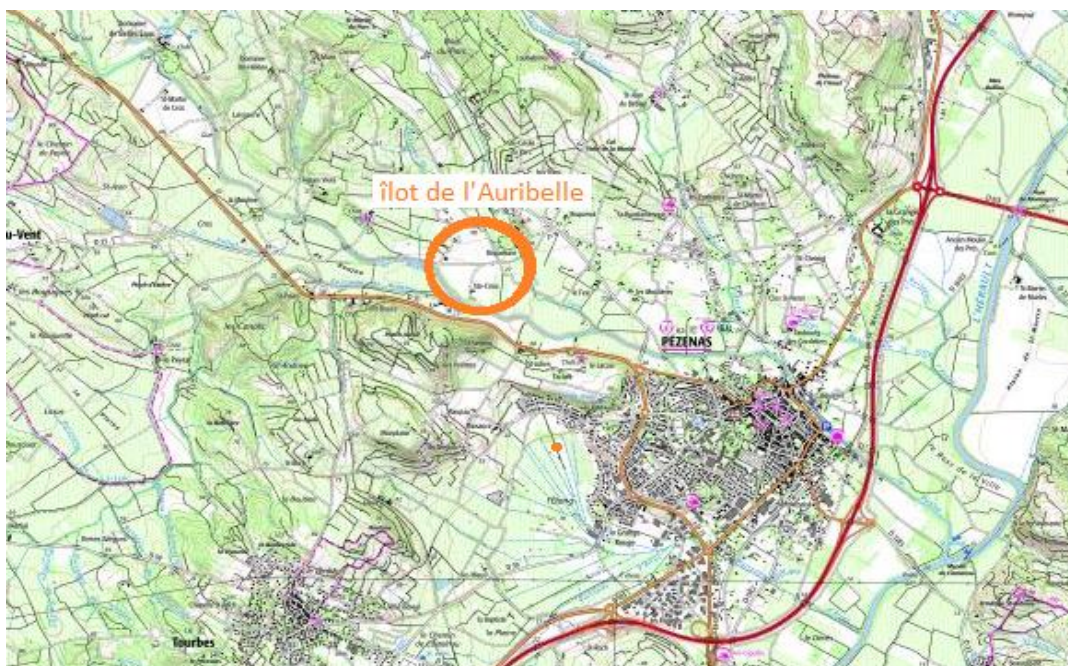
2. Description du site

Localisation de l'îlot

- Département : Hérault
- Commune : Pézenas
- Lieu-dit : l'Auribelle-Basse

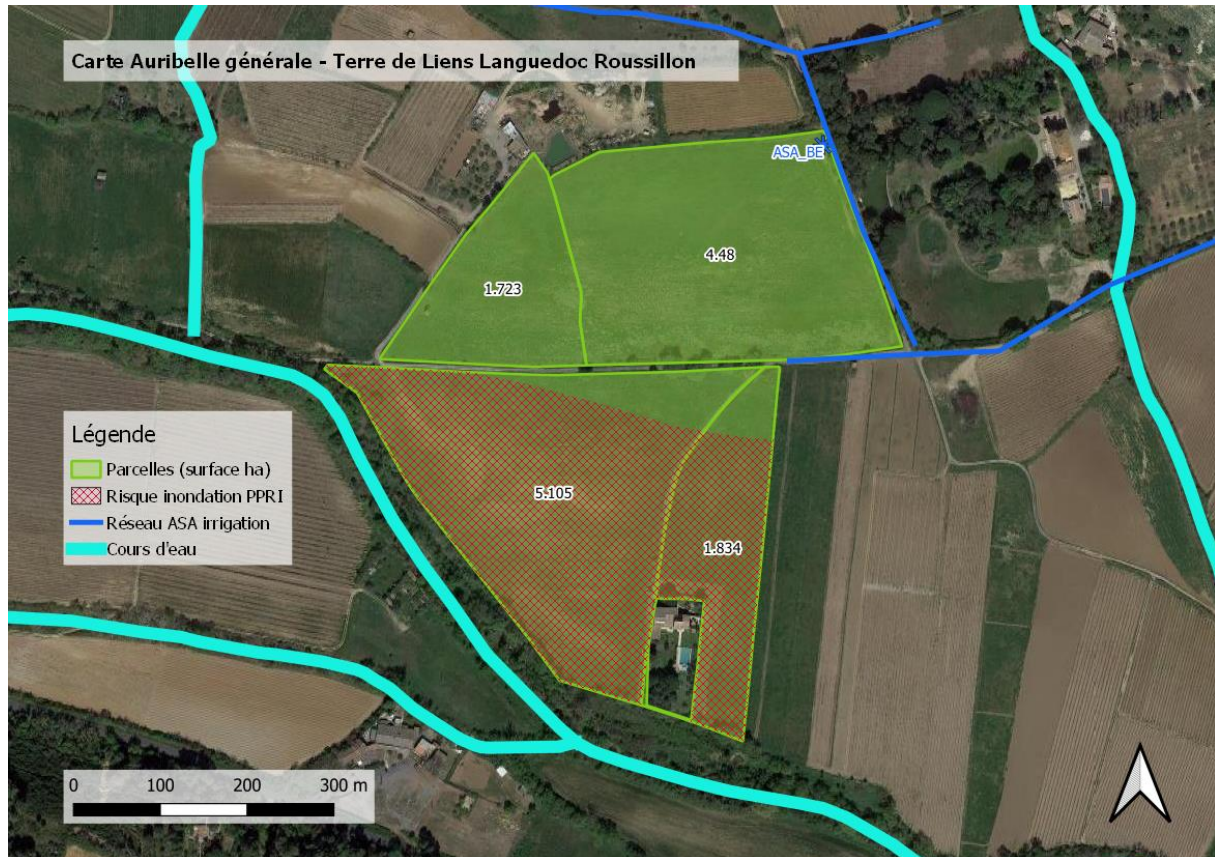
L'îlot communal de l'Auribelle se situe au Nord de la Peyne (rivière), proche de la route de Caux.

La commune de Pézenas est desservie par l'autoroute A75 et proche de l'autoroute A9.



Description de l'îlot

- Les parcelles cadastrales concernées sont les parcelles BC63, BC 25, AY 18 et AY 327, rassemblées en un îlot d'un seul tenant
- La surface totale de l'îlot est de **13 ha 14 a 20 ca**



Accès

L'îlot est scindé en deux par un chemin goudronné relativement étroit. L'accès à la partie Sud peut se faire aisément par un embranchement conduisant à la maison d'habitation. L'accès à la partie Nord peut se faire par son extrémité Sud-Ouest ou son extrémité Nord-Est (dans les deux cas, prévoir un élargissement de l'accès pour passage des engins).

Aménagements et constructions

L'îlot n'est actuellement pas bâti ni viabilisé en eau, électricité, assainissement.

Un projet de construction d'un bâtiment agricole à usage partagé est à l'étude.

Les serres sont autorisées hors zone inondable (partie Sud de l'îlot).

Irrigation

L'îlot bénéficie d'un accès au réseau d'irrigation de l'ASA de Belles-Eaux. La borne est située dans le quart Nord-Est de l'îlot et dispose de deux sorties. L'accès à l'eau d'irrigation est limité, selon l'ASA, à environ 20 000 m³/an pour l'ensemble de l'îlot (selon les conditions climatiques).

Il est également prévu de mettre en place un forage.

Nature du sol et potentiel agricole

Sur la superficie de l'îlot, cohabitent trois catégories de terres agricoles complémentaires tant sur le plan chimique que physique (voir carte ci-dessous). Chacune peut être indépendante pour sa mise en valeur, mais subsiste toutefois une prise de risque dans la partie basse notamment pour les cultures pérennes et sensibles au gel.

Unité 1 :

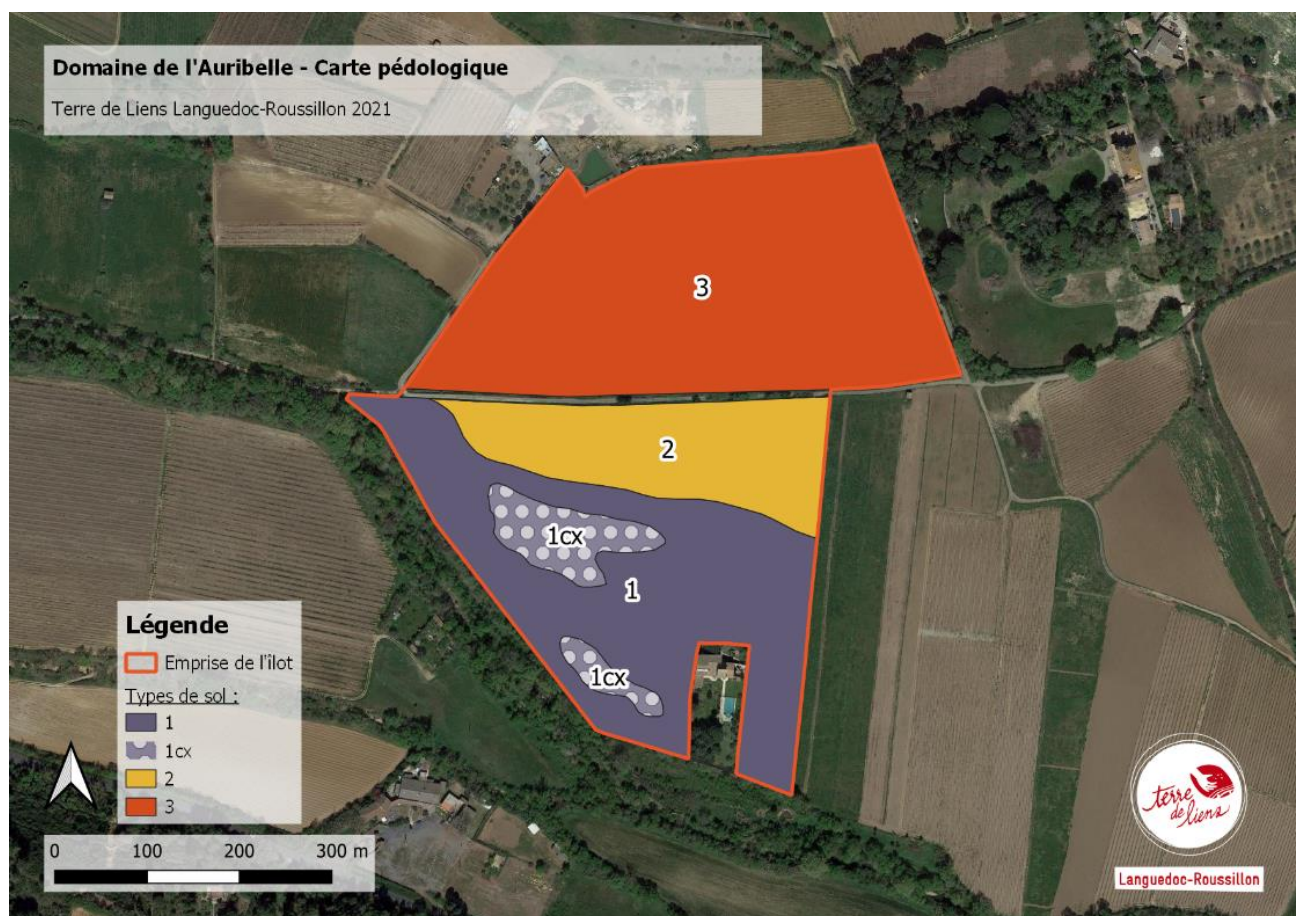
Sols limono-argilo-sableux d'origines alluviales, toujours très profonds, calcaires. L'origine fluviale entraîne de nombreuses variations granulométriques, tant au niveau des horizons qu'au niveau spatial. Le pôle au maximum caillouteux (galets, graviers, sables grossiers) est représenté par la zone 1c^x. Bons sols mais assez drainants, risque de gel.

Unité 2 :

Sols limono-argilo sableux très calcaires, très hétérogènes sur le plan chromatique (rouge, brun, jaune). La profondeur, en théorie très élevée, est limitée par de grosses remontées de calcaires secondaires. Risque de tassement et d'asphyxie.

Unité 3 :

Sols argilo-sableux à réaction neutre, très profonds, à texture équilibrée, avec un épandage de galets de quartz irrégulier, souvent peu important. Bons sols.



3. Modalités de faire-valoir

Les terres sont propriété de la commune de Pézenas, qui souhaite conclure un bail avec la Fondation Terre de Liens afin de lui en déléguer la gestion et de pérenniser la vocation agricole du domaine de l'Auribelle.

Une fois ce bail emphytéotique conclu, la Fondation Terre de Liens sous-louera les terres aux porteur.se.s de projet sélectionné.e.s, par un bail rural environnemental de 9 ans (par défaut) ou de 18 ans ou plus (à discuter). A noter qu'un bail rural est tacitement reconductible, tant que le preneur.se du bail exploite les terres.

4. Critères de sélection des projets agricoles

Critères impératifs (seuls seront étudiés les projets répondant aux critères suivant) :

- Répondre au cahier des charges de l'agriculture biologique
- Proposer un projet à vocation nourricière : maraîchage, arboriculture, petit élevage vivrier, céréales et légumineuses pour consommation humaine
- Avoir la volonté de commercialiser ses produits en circuit court et en local

Critères de priorisation des projets (seront prioritaires les projets répondant à ces critères)

- Constituer un projet d'installation
- Avoir la volonté de s'inscrire dans une dynamique collective avec les autres porteurs de projets

Critères d'appréciation des projets (les éléments suivants pourront constituer un « plus ») :

- Dimension pédagogique du projet (ouverture au public)
- Dimension innovante (culture ou mode de culture novateur)

5. Échéancier et modalités de réponse

Les personnes intéressées devront d'abord remplir le formulaire de « manifestation d'intérêt » disponible à la fin de ce document (adresse en fin de formulaire). Il ne s'agit pas encore, à ce stade, d'un dossier de candidature présentant le projet dans le détail.

→ Le formulaire de manifestation d'intérêt doit être retourné **avant le 22 mai 2022**

Les personnes dont la manifestation d'intérêt sera retenue parce que correspondant aux critères énoncés plus haut seront invitées à une visite accompagnée de l'îlot de l'Auribelle basse.

→ Ces visites, qui pourront être collectives, seront organisées **fin mai / début juin**.

A l'issue, si une installation les intéresse toujours, les candidats présélectionnés pourront déposer un dossier de candidature plus complet détaillant leur projet adapté au site.

NB : Pour développer leurs propositions, les candidats retenus sur la base de la pré-sélection recevront également une étude pédologique complète de l'Auribelle ainsi qu'une liste de structures ressources qu'ils pourront mobiliser localement pour préparer un projet d'installation cohérent.

→ Les dossiers de candidature complets détaillant le projet devront être déposés **avant le 15 septembre 2021**

Un comité de sélection composé d'élus de la commune de Pézenas, de membres de Terre de Liens et de personnes qualifiées sélectionnées proposera une rencontre individuelle à chaque candidat avant de prendre sa décision de retenir tel ou tel projet.

→ Ce comité de sélection rendra sa décision en **automne 2022**.

ATTENTION :

Le processus exposé ci-dessus vise à sélectionner les candidat.e.s qui seront proposé.e.s à la Fondation Terre de Liens, décideur en dernier ressort du choix de ses futur.e.s fermier.e.s.

Au cours de l'automne 2022, des échanges se dérouleront entre la Fondation et les candidat.e.s retenu.e.s, afin d'harmoniser au mieux aux attentes respectives et d'organiser une installation optimale des fermier.e.s sur le site, notamment en ce qui concerne les VRD (Voiries et Réseaux Divers) et le bâtiment d'exploitation à usage partagé.

La Fondation prendra sa décision définitive au cours du 4ème trimestre 2022, pour une installation effective des fermiers courant 2023.

Formulaire de manifestation d'intérêt

Merci de remplir ce questionnaire de la façon la plus complète qui soit.

Nom et prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Courriel	
Situation actuelle	En formation <input type="checkbox"/> si oui préciser : En activité professionnelle <input type="checkbox"/> si oui préciser : Si vous n'avez pas d'activité professionnelle actuellement, préciser la dernière activité exercée :
Cursus de formation(s) / Principales autres expérience(s)	
Dimension environnementale	Agriculture Biologique certifiée <input type="checkbox"/> Nature et progrès <input type="checkbox"/> Demeter <input type="checkbox"/> Autre démarche <input type="checkbox"/> précisez :

Dimension collective	Projet collectif <input type="checkbox"/> (plusieurs agriculteurs dans la même candidature) Projet individuel <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> , précisez :
Type de projet	Installation <input type="checkbox"/> Diversification <input type="checkbox"/> Agrandissement <input type="checkbox"/>
Productions envisagées	<u>Cultures :</u> Maraîchage <input type="checkbox"/> Arboriculture <input type="checkbox"/> Céréales <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Précisez (le cas échéant) : <u>Elevage :</u> Volaille chair <input type="checkbox"/> Volaille œufs <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Précisez (le cas échéant) :
Mode de commercialisation envisagé	
Calendrier souhaité pour démarrer l'activité	Installation souhaitée au :

L'espace ci-dessous vous permet d'exposer sommairement votre projet :

Le présent formulaire de manifestation d'intérêt est à retourner avant le 22 mai 2022,

- Par courrier à : Terre de Liens Languedoc-Roussillon - 18 rue des hospices, 34090 Montpellier
- Ou par e-mail à : c.lerin@terredeliens.org

Terre de Liens Languedoc-Roussillon prendra ensuite contact (après le 22/05/2022) avec les intéressé.es afin d'échanger sur leur projet, proposer des visites du site et des rencontres avec les partenaires locaux.

Merci de votre intérêt pour le projet agricole du domaine de l'Auribelle à Pézenas !